

L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale

Laurent Bisault, direction régionale de Midi-Pyrénées, Insee

Pour les 2,3 millions de salariés travaillant dans le secteur de l'économie sociale, l'échelle des salaires est plus resserrée que dans le privé. On y observe en effet un écart moins important entre les plus faibles et les plus hautes rémunérations. Les salariés des associations, les plus nombreux, ont globalement des revenus assez faibles, qui ne s'expliquent pas seulement par la nature des emplois et les domaines d'activité. Ils sont aussi plus souvent à temps partiel. La santé est un des rares secteurs où les salariés sont en moyenne mieux payés que dans le reste du privé, grâce notamment à certains emplois très qualifiés dans des centres de recherche. Dans les coopératives, mutuelles et fondations, les salaires sont plutôt au-dessus de la moyenne, mais la grille salariale n'en est pas moins resserrée. Parmi les explications, l'organisation de certaines coopératives et mutuelles, notamment dans le secteur bancaire et assurantiel, qui concentrent les activités les mieux rémunérées dans des filiales de droit privé.

À la frontière du secteur privé (*définitions*), elle est originale par les principes dont elle se réclame : gouvernance démocratique, solidarité, juste répartition des excédents, gestion autonome et indépendante, liberté d'adhésion (*bibliographie*). Sans doute en lien avec ces principes, l'échelle de salaires (*définitions*) est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale que dans le privé (entendu ici hors économie sociale). En 2009, 10 % des salariés de l'économie sociale gagnent moins de 8,8 euros bruts de l'heure et 10 % gagnent plus de 24,2 euros (*tableau 1*). Le rapport entre ces deux seuils, indicatif de la dispersion des salaires, est plus faible dans l'économie sociale (2,7) que dans le privé (3,1).

Ce constat d'une échelle salariale resserrée vaut pour toutes les familles de l'économie sociale. Mais dans les associations, qui représentent 78 % des salariés, l'échelle est resserrée autour d'un salaire médian bien plus faible : 12,8 euros bruts de l'heure, au lieu de 14,8 euros à 16,8 euros dans les fondations, mutuelles et coopératives et 13,8 dans le privé. Cette faiblesse relative des salaires associatifs demeure même en tenant compte des qualifications des emplois occupés et des secteurs d'activité, alors que les salaires sont plus conformes à ceux du privé dans les autres familles de l'économie sociale.

De faibles rémunérations dans les associations

En 2009, 10 % des salariés travaillent dans l'économie sociale, soit 2,3 millions de personnes (*encadré*). L'économie sociale rassemble les coopératives, mutuelles, associations et

En 2009, les salariés de l'économie sociale gagnent en moyenne annuelle 16 % de moins que dans le privé et 7 % de moins que dans le public en équivalent temps plein (*tableau 2*).

1 Des salaires moins hauts dans l'économie sociale

	Salaire brut horaire 2009*			Indicateurs de dispersion**	
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)	D9/D1	(D9-D1) / médiane
Associations	8,4	12,8	21,9	2,6	1,1
Fondations	10,3	14,8	25,2	2,5	1,0
Mutuelles	11,1	16,6	31,2	2,8	1,2
Coopératives	10,9	16,8	29,4	2,7	1,1
Ensemble de l'économie sociale	8,8	13,6	24,2	2,7	1,1
Privé	9,6	13,8	29,2	3,1	1,4

* pondéré par le nombre d'heures travaillées.

** les rapports (D9/D1) et (D9-D1)/médiane sont des indicateurs de dispersion qui augmentent avec la dispersion des salaires.

Lecture : 10 % des salariés des associations gagnent moins de 8,4 euros brut de l'heure (D1), 90 % gagnent moins de 21,9 euros de l'heure (D9), le rapport entre ces deux seuils (D9/D1) est de 2,6.

Source : Insee, DADS 2009.

INSEE
PREMIERE

10 % des salariés travaillent dans l'économie sociale

L'économie sociale regroupe 2,3 millions de salariés en 2009, soit 10 % des emplois. Ils sont 1,8 million dans les associations, qui interviennent en priorité dans l'action sociale, l'éducation, la santé et l'animation culturelle et sportive. Les coopératives bancaires, agroalimentaires et de commerce emploient 300 000 salariés et les mutuelles d'assurance 120 000. De la santé à l'hébergement médico-social, les fondations regroupent 70 000 salariés.

Mais à 26 300 euros de moyenne, seules les rémunérations associatives sont inférieures à celles du privé, et dans une moindre mesure celles des fondations. L'implantation sectorielle, la féminisation, l'âge des salariés sont autant de facteurs qui tirent vers le bas les salaires des associations. Elles œuvrent dans des secteurs à bas salaires et sont absentes des activités qui payent le mieux. Elles emploient 69 % de femmes, qui sont aussi, dans le monde associatif, plus mal payées que les hommes. L'âge des salariés intervient un peu moins : de 41 ans en moyenne, il est identique à celui des autres familles de l'économie sociale.

Mais une fois ces facteurs explicatifs contrôlés, il subsiste un écart de salaire de 8 % en moins par rapport au privé. Cette spécificité ne se retrouve ni dans les coopératives ni dans les mutuelles dont les salariés ont, à qualification, âge, sexe et activité identiques, les mêmes rémunérations que dans le privé. Elle provient pour partie de la fragilité financière des associations, avec trois quarts des ressources d'origine publique (*bibliographie*).

Avec des salaires moyens de 21 000 et 22 600 euros, les rémunérations associatives sont particulièrement faibles dans l'action sociale et l'animation culturelle et sportive (*tableau 3*). Ces deux activités ont peu de cadres, plutôt des professions intermédiaires et des employés. Dans l'animation culturelle et sportive, en particulier, les salaires des associations sont beaucoup plus bas que ceux du privé (40 200 euros) : les deux types d'établissement du secteur ne s'adressent pas aux mêmes clients. Dans d'autres secteurs, pourtant, les salaires des associations font au moins jeu égal avec ceux du privé. Ils leur sont un peu supérieurs dans l'hébergement médico-social. Dans la santé, les salariés associatifs touchent en moyenne de 20 % à 30 % de plus que ceux du privé et du public ; ils occupent des emplois plus qualifiés dans des hôpitaux, des maisons de convalescence, des établissements de soins et surtout dans des centres de recherche comme l'Institut Gustave Roussy de Villejuif dans le Val-de-Marne.

Les associations versent également dans de rares cas de très hautes rémunérations, illustration de la diversité de ce milieu, qui abrite aussi des écoles de commerce et des structures sportives professionnelles.

Des coopératives et des mutuelles plus proches du secteur privé

Les coopératives et les mutuelles sont économiquement mieux positionnées que les associations, ce qui explique les salaires moyens supérieurs à 35 000 euros en équivalent temps plein en 2009 (*tableau 2*). Ainsi, les coopératives bancaires, agroalimentaires ou de distribution et les mutuelles d'assurance sont souvent d'envergure nationale et bénéficient de moyens sans commune mesure avec ceux

2 Les plus bas salaires dans les associations

	Salaires annuels bruts en équivalent temps plein en 2009 (en euros)			Part dans l'emploi salarié en 2009 (en %)			
	Montant moyen	Écart en % avec		Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
		Privé	Public				
Associations	26 320	-22	-13	15	32	40	14
Fondations	31 570	-6	4	16	36	39	8
Mutuelles	35 380	5	16	20	23	52	4
Coopératives	35 910	7	18	17	26	32	24
Ensemble de l'économie sociale*	28 430	-16	-7	15	31	39	15
Privé	33 710	///	11	15	16	30	37
Public	30 410	-10	///	19	27	45	9

* Les associations contribuent largement aux résultats de l'ensemble de l'économie sociale, car elles représentent 78 % des salariés du secteur (*encadré*).

Lecture : en 2009, le salaire brut moyen en équivalent temps plein des coopératives est de 35 910 euros, supérieur de 7 % au salaire moyen dans le privé. Parmi les salariés travaillant en 2009 dans les coopératives, 17 % sont des cadres.

Source : Insee, Clap 2009.

3 À activité équivalente, des rémunérations souvent inférieures à celles du privé

Secteur d'activité des établissements en NAF88	Salaires annuels moyens bruts en équivalent temps plein en 2009 (en euros)			Écart en % de l'économie sociale avec	
	Économie sociale	Privé	Public	Privé	Public
Ensemble	28 430	33 710	30 410	-16	-7
Principaux secteurs d'intervention de l'économie sociale					
Activités sportives, récréatives et de loisirs	22 580	40 170	nd	-44	nd
Activités financières hors assurances et caisses de retraite	39 200	56 630	47 840	-31	-18
Recherche-développement scientifique	36 990	53 090	38 910	-30	-5
Activités créatives artistiques et de spectacle	28 010	39 570	35 090	-29	-20
Assurance, dont :	37 090	51 260	nd	-28	nd
- relevant du code de la mutualité	33 910	nd	nd	-34	nd
- relevant du code des assurances	40 070	nd	nd	-22	nd
Activités des organisations associatives	27 010	33 660	36 060	-20	-25
Commerce de gros hors automobiles et motocycles	32 480	37 610	nd	-14	nd
Activités juridiques et comptables	32 930	38 390	nd	-14	nd
Action sociale sans hébergement	21 000	21 130	23 930	-1	-12
Hébergement	25 210	24 920	nd	1	nd
Hébergement médico-social et social	26 320	24 590	24 480	7	8
Commerce de détail hors automobiles et motocycles	26 810	24 740	nd	8	nd
Industries alimentaires	30 620	26 850	nd	14	nd
Activités pour la santé humaine	35 320	27 660	29 030	28	22

nd : non disponible.

Source : Insee, Clap 2009.

du monde associatif. Elles ont un peu plus de cadres que les associations et, au moins pour les banques et les assurances, une implantation dans des secteurs à salaires élevés. Dans l'agroalimentaire et le commerce de détail, les coopératives versent même de meilleures rémunérations moyennes que le privé ; les coopératives du commerce de détail sont aussi des coopératives d'entrepreneurs et rémunèrent en conséquence leurs dirigeants salariés. Mais dans la banque et les assurances, l'écart salarial est favorable aux salariés du privé, qui gagnent en moyenne à temps de travail identique 40 % de plus que dans les coopératives et les mutuelles (tableau 4). Cet écart reflète la faible qualification des emplois financiers de l'économie sociale, avec seulement 25 % de cadres contre 40 % dans le privé. Il illustre aussi l'organisation des banques coopératives et des mutuelles d'assurance : ces dernières ont concentré certaines de leurs activités les plus rentables (bibliographie) et de leurs emplois les plus qualifiés dans des filiales privées. Une démarche qui a consisté à filialiser la banque d'investissement et non pas la banque de dépôt, les assurances à la personne et aux biens et non pas les complémentaires santé.

La démarche de filialisation a aussi permis d'élargir le champ d'action mutualiste originel et de proposer des contrats à l'ensemble des Français et non plus par exemple aux seuls enseignants. La création de filiales traduit également l'apparition de nouvelles activités dans les banques coopératives qui se sont lancées dans l'assurance et la banque d'investissement. Ces filiales ont été créées en interne, comme Crédit agricole SA et Natixis, ou par apport d'actifs extérieurs, comme Calyon issue du Crédit lyonnais. Regroupant aujourd'hui 87 000 salariés dans la banque et 19 000 dans l'assurance, l'ensemble de ces filiales offrent des salaires au moins aussi élevés que ceux du privé sans lien avec l'économie sociale (tableau 4).

Plus de temps partiel dans les associations

L'analyse précédente compare les salaires horaires ou en équivalent temps plein dans les différentes familles de l'économie sociale. Mais le temps partiel et dans une moindre mesure la durée des contrats pèsent aussi sur les

rémunérations versées par les associations. On y travaille en moyenne 1 280 heures en 2009 contre 1 400 dans les fondations et autour de 1 500 dans les mutuelles et les coopératives (tableau 5). La moyenne du temps travaillé est de 1 450 heures dans le privé. Au sein des associations, les temps de travail sont disparates. Les salariés travaillent plus de 1 400 heures par an dans la réinsertion professionnelle ainsi que dans l'éducation et la santé, deux domaines qui figurent parmi les mieux payés au sein des associations. Les temps de travail sont plus faibles dans l'accueil des personnes âgées, les crèches et les garderies, autour de 1 200 heures par an. Avec une moyenne de 1 100 heures par an, l'aide à domicile utilise essentiellement des contrats à temps partiel. Et l'animation culturelle et sportive offre des emplois d'un millier d'heures, avec des contrats qui ne courent que sur une partie de l'année pour s'adapter à la disponibilité du public visé.

Autour de Paris, de gros écarts de salaires entre économie sociale et privé

Dans les territoires, l'écart salarial entre l'économie sociale et le privé est presque toujours en faveur des salaires du privé (carte). Ils sont supérieurs de 20 à 30 % à ceux de l'économie sociale dans les départements franciliens. Le constat est le même autour des grandes métropoles, en Haute-Garonne, dans le Rhône et les Bouches-du-Rhône : les différences salariales illustrent le faible positionnement de l'économie sociale, dans ces départements, sur les activités mieux rémunérées et les emplois qualifiés. Ce sont autant de territoires où l'économie sociale contribue d'ailleurs peu à l'emploi.

Il en va différemment en Bretagne où la coopération agricole joue un rôle majeur, ainsi que dans tout le sud du Massif central où l'économie sociale représente de 15 à 25 % des emplois. Deux zones où les salaires de l'économie sociale sont de même niveau que ceux du privé. Dans les Deux-Sèvres, berceau des mutuelles d'assurance, le salaire moyen de l'économie sociale est de 12 % plus élevé que celui du privé en raison de la qualification des emplois.

4 Les coopératives bancaires et mutuelles d'assurance concentrent les emplois qualifiés dans leurs filiales

	Économie sociale (ES)	Privé	dont filiales de l'ES
Banques			
Salaires annuels bruts en équivalent temps plein en 2009 (en euros)	39 200	56 630	51 640
Effectifs au 31/12/2009	168 000	341 000	87 000
Part des cadres	23 %	40 %	37 %
Part des professions intermédiaires	34 %	23 %	29 %
Assurances			
Salaires annuels bruts en équivalent temps plein en 2009 (en euros)	37 090	51 260	54 730
Effectifs au 31/12/2009	81 000	97 000	19 000
Part des cadres	24 %	38 %	38 %
Part des professions intermédiaires	21 %	23 %	21 %

Sources : Insee, Clap 2009 et enquête Lifi 2009.

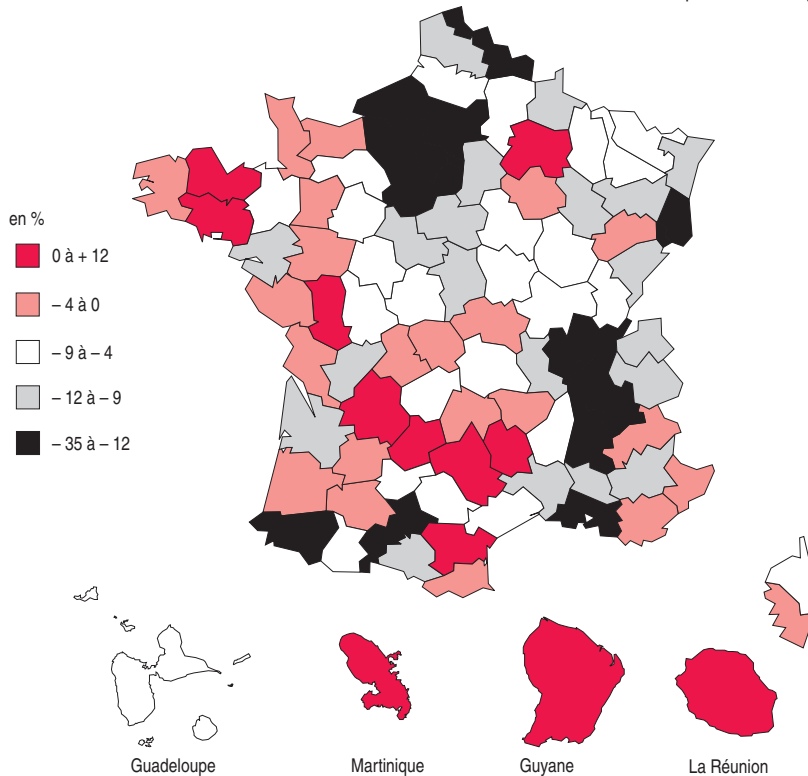
5 Temps de travail et types de contrats dans les différentes familles de l'économie sociale

	Temps de travail annuel (heures)	Part des salariés à temps partiel (%)	Durée moyenne des contrats (en jours)
Associations	1 277	29	298
Fondations	1 411	17	310
Mutuelles	1 483	18	321
Coopératives	1 533	9	310
Ensemble de l'économie sociale	1 327	25	301
Privé	1 444	11	300

Source : Insee, DADS 2009.

De plus gros écarts de salaires avec le privé autour des grandes métropoles

Écart de salaire* entre l'économie sociale et le privé en 2009 (en%)



* Salaire annuel moyen brut en équivalent temps plein.

Lecture : dans le Rhône, la moyenne des salaires de l'économie sociale est inférieure de 18 % à celle du privé.

Source : Insee, Clap 2009.

Sources

Déclarations annuelles de données sociales (DADS). La DADS est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Destinée à différentes institutions comme les Urssaf ou les caisses primaires d'assurance maladie, elle fournit notamment pour chaque salarié son salaire brut et le nombre d'heures travaillées. Exploitées par l'Insee, les DADS couvrent le secteur privé, dont celui de l'économie sociale, et les fonctions publiques territoriales et hospitalières, mais exclut la fonction publique d'État. On a utilisé ici le fichier exhaustif des DADS restreint aux postes salariés « non annexes », c'est-à-dire les emplois de plus de 30 jours et de plus de 120 heures sur l'année. L'utilisation des données individuelles des DADS permet une analyse des disparités salariales.

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) : c'est un système d'information qui fournit des statistiques localisées au lieu de travail, y compris par commune, sur l'emploi salarié et les rémunérations. Son référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence de trois sources : les DADS, les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) et les fichiers de paye de la fonction publique d'État. Les données Clap couvrent désormais l'ensemble des secteurs économiques, sauf le secteur de la défense.

Enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) : cette enquête de l'Insee vise à identifier les groupes de sociétés opérant en France et à

déterminer leur contour. Elle est menée auprès des entreprises susceptibles de constituer des têtes de groupe : entreprises ayant au moins 500 salariés, 60 millions d'euros de chiffre d'affaires ou au moins 1,2 million d'euros de titres de participation. L'enquête est complétée avec la base de données Diane, alimentée à partir des greffes des tribunaux de commerce, qui élargit le champ de l'enquête Lifi aux petits groupes.

Définitions

Public, privé et économie sociale : le public regroupe les établissements publics ou régies à caractère industriel, les administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs et autres personnes morales de droit public administratif, ainsi que les établissements de la classe 84 de la NAF rev2 ; le privé regroupe les autres établissements ; dans cette étude, à des fins de comparaison, on exclut aussi du privé l'économie sociale, comprenant les coopératives, mutuelles, fondations et associations, même si les entreprises concernées relèvent juridiquement du privé.

Salaire : le salaire utilisé dans cette étude est le salaire brut. Il comprend les heures supplémentaires, les indemnités et avantages divers, les primes et gratifications, les sommes liées à l'épargne salariale et les avantages en nature imposables, mais pas les *stock-options*.

Bibliographie

- Bisault L., « Le tiers secteur, un acteur économique important », *Insee Première* n° 1342, mars 2011.
- Frémeaux P., La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire, *Alternatives économiques* - Les petits matins, 2011.
- Fournier J.-M., « L'activité bancaire mesurée par les banques et la comptabilité nationale », *Insee Première* n° 1285, février 2011.
- Luczak F. et Nabli F., « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », *Insee Première* n° 1327, décembre 2010.
- Vanderschelden M., « La place du secteur associatif et de l'action sociale dans l'économie », *Insee Première* n° 1356, juin 2011.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2012

Abonnement annuel : 82 € (France) 103 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,

C. Perrel, C. Pfister

Maquette : Sylvie Couturaud

Impression : Jouve

Code Sage IP121390

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2012



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES